

MAIRIE DE VENES

Séance du 24 janvier 2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre janvier, à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christian GALZIN, Maire de la Commune de Vénès.

Etaient présents : Christophe ALBERT, Jacky ALBERT, Sandrine ALBERT, Sébastien CAMINADE, Perrine FABRE, Frédéric FLOTTARD, Christian GALZIN, Sandrine GRAISSAGUEL, Pierre JAUZION, Alain JOUGLA, Sophie LEFEBVRE, Jérôme REDOULES, Alexandra VALERY

Absents excusés : Francis CARAYON, Elia MENUU

Date de convocation : 17 janvier 2023

Désignation d'un secrétaire de séance: Jacky ALBERT

DE 2023_01 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable 2021 du SMAH du Dadou

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAH du Dadou a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2021, le 25 novembre 2022 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de Vénès, commune adhérente au SMAH du Dadou, a été destinataire du rapport annuel, elle a trois mois pour se prononcer sur ce rapport.

Il convient maintenant, de présenter, au Conseil Municipal, ledit rapport.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal délibère et décide :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SMAH du Dadou au titre de l'exercice 2021.

> Votes Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

DE 2023 02 - Approbation du projet de modification des statuts du SMAH du Dadou

Le Comité Syndical du SMAH du Dadou a, par la délibération N° 2022-022 en date du 25 Novembre 2022, approuvé le projet de modification des statuts dudit syndicat.

Cette modification des statuts a pour objet d'intégrer la commune d'Alban dans le périmètre d'action du Syndicat du Dadou.

En application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification de ces statuts, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

VU le projet de modification de statuts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **SE PRONONCE EN FAVEUR** de la modification des statuts, telle qu'elle résulte des statuts annexés à la présente délibération,
- **APPROUVE** la délibération du Comité Syndical du SMAH du Dadou portant modification des statuts du Syndicat et les statuts correspondants.

> Votes Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

DE 2023 03 - Branchement électrique - Place des Mûriers - Territoire d'Energie Tarn

M. le Maire présente le devis du Territoire d'Energie Tarn concernant le branchement individuel à puissance limitée en triphasé pour la place des Mûriers.

Le coût de l'opération est estimé à 2 006,72 € HT avec une contribution communale de 1 204,03 €.

La contribution pourra être réévaluée en fonction de l'étude sur site, si une extension ou des travaux supplémentaires étaient nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- . approuve l'installation de ce branchement au niveau de la place des Mûriers,
- . accepte la contribution communale qui pourra évoluer en fonction des travaux réellement effectués,
- . autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

> Votes Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

DELIBERATIONS	THEME
DE_2023_01	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable 2021 du SMAH du Dadou
DE_2023_02	Approbation du projet de modification des statuts du SMAH du Dadou
DE_2023_03	Branchement électrique - Place des Mûriers - Territoire d'Energie Tarn

Séance levée à 23h40

Ainsi fait et délibéré le 24 janvier 2023